

Service : Financier

Conseil d'administration du CCAS du 28 mars 2019

Rapport n°02

Approbation du budget primitif de l'exercice 2019

Il est proposé d'examiner le projet de budget primitif 2019 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Budget Primitif (BP) 2019 est proposé en équilibre sur les deux sections pour un montant total de 947 429,63 € dont 92,34% concerne la section de fonctionnement (875 K€) et 7,66% la section d'investissement (73 K€).

La section de fonctionnement est équilibrée à 874 866,26 €, en prenant en compte les résultats de l'exercice 2018.

Les recettes étant insuffisantes pour couvrir toutes les dépenses de fonctionnement, ce déficit sera couvert par une subvention de la Ville pour un montant de 348 832 €.

La section d'investissement est équilibrée à 72 563,37 € en prenant en compte le solde d'exécution reporté provenant de l'exercice 2018.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 874 866,26 €

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Les dépenses réelles : (chapitres 011- 012 - 65 – 67) : 857 484,26 €

Chapitre (Code et Libellé)	Montant du BP2016 (en €)	Montant du BP2017 (en €)	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
011 - CHARGES A CARACTERES GENERAL	544 442,00	495 849,00	507 319,46	476 818,26
012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	370 175,00	304 316,00	304 316,00	298 316,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	87 100,00	86 250,00	80 150,00	81 450,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	520,21	520,00	1 020,00	900,00
Total	1 002 237,21 €	886 935,00 €	892 805,46 €	857 484,26 €

Le CCAS poursuit sa maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2019.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) : 476 818,26 €

Les dépenses à caractère général diminuent de 6% entre le BP 2019 et le BP 2018.

Elles sont principalement composée :

- des loyers et charges locatives, réglés à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la résidence de la Vallée (ces frais sont remboursés aux 9/10ème par l'ARPAVIE)
- l'alimentation pour les repas portés et le foyer restaurant
- les diverses sorties et événements
- les dépenses de fluides (eau, électricité), dont une partie est remboursée par l'ARPAVIE

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 298 316 €

Les charges de personnel et frais assimilés s'établiraient à 298 K€. Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes (l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales).

Le budget 2019 est marqué par une baisse des frais de personnel principalement liée à l'intégration des agents du service prévention et développement social dans les effectifs de la Ville.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 81 450 €

Ce chapitre correspond :

- aux aides aux familles et personnes âgées (En 2018, 114 familles ont bénéficié d'une aide du CCAS)
- aux aides attribuées dans le cadre de la commission d'entraide
- aux colis distribués aux familles fréquentant le Relais alimentaire
- à une aide pour les familles yézidies accueillies à Bourg-la-Reine

Les dépenses d'ordre : (chapitres 042-023) : 17 382 €

Les dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 17 K€ correspondant aux opérations d'ordre constituées de dotations aux amortissements (9 K€) et du prélèvement (8 K€).

b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 874 866,26 €

Les recettes réelles : (chapitres 70- 74 -75) : 795 375 €

Chapitre (Code et Libellé)	Montant du BP2016 (en €)	Montant du BP2017 (en €)	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
70 -PRODUIT DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	409 072,00 €	402 850,00 €	422 850,00 €	411 200,00 €
74 -DOTATIONS ET PARTICIPATION	548 717,00 €	411 274,14 €	391 831,14 €	374 175,00 €
75 -AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total	967 789,00 €	824 124,14 €	824 681,14 €	795 375,00 €

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 421 200 € (hors subvention de la Ville et se décomposent comme suit :

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) : 411 200 €

Ce chapitre correspond aux recettes relatives :

- au remboursement du loyer et des fluides par l'AREPA (221 K€)
- à la restauration des personnes âgées résident à la résidence « la Vallée » et au portage de repas à domicile (190 K€)

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) :

Ce chapitre est principalement composé de la participation de la Ville de Bourg-la-Reine au CCAS en vue de soutenir son activité (348 K€).

Ces dotations sont également constituées :

- de la subvention de la Ville versée au CCAS afin de soutenir son activité (348 K€)
- de la subvention relative à la coordination gérontologique versée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et du remboursement des frais de dossier d'aide sociale du département (21 K€)
- du remboursement du SIPPAREC (3 K€)

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) : 10 000€

Il s'agit des recettes perçues dans le cadre de la location de deux logements d'urgence.

RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (chapitre 002) : 79 491,26 €

Le résultat cumulé prévisionnel étant excédentaire à hauteur de 135 K€ et la section d'investissement ne présentant pas de besoin de financement, le résultat est reporté en section de fonctionnement à hauteur de 79 K€.

La section de fonctionnement est équilibrée.

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

a) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 72 563,37 €

Elles comprennent des dépenses réelles (chapitre 21)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21) : 72 563,37 €

Afin d'équilibrer le budget en dépense, un solde prévisionnel de 73 K€ est inscrit en immobilisations diverses pour réaliser les travaux de réaménagement des locaux du CCAS.

b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 72 563,37 €

Les recettes d'investissement sont composées :

- de la reprise du résultat de l'exercice 2018
- des dotations aux amortissements
- des prélèvements

La section d'investissement est équilibré en dépenses et en recettes.

Ainsi, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget 2019 du CCAS.